

Les fonds mondiaux pour parer aux menaces sur la biodiversité

Une expertise et une manne financière qui fuient l'Algérie



Avec 60% des plantes et des animaux menacés, l'Algérie sera confrontée à une grave crise de biodiversité. ©D. R.

L'Algérie a signé plusieurs traités internationaux pour la protection de la biodiversité, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, en 1982. Mais sur le terrain les choses ne bougent pas suffisamment.

Pays le plus vaste d'Afrique, le contraste topographique (relief) accentue celui climatique et dote l'Algérie d'une grande diversité faunistique et floristique. En théorie l'agriculture, la pêche et aussi l'industrie doivent tirer profit de cette richesse diversifiée. Le 5e Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national (CDB) estime que "l'exploitation de la biodiversité, s'élève de 20 à 30% du produit intérieur brut selon les années. Si l'on ne tient compte que du PIB hors hydrocarbures, cette part s'élève à plus de 40%". Un point noir, les revenus du secteur de la pêche ne dépassent pas 1% du produit agricole brut (PAB) pour un pays bordé de 1622 km par les eaux de la Méditerranée.

Entre 2000 et 2014, l'inventaire de la biodiversité, s'est nettement étoffé. Le rapport de 2000 comptabilisait 15 021 espèces. En 2014, la biodiversité algérienne s'est accrue (recensement) de près du tiers de sa valeur initiale avec 18 446 répertoriées (5128 introduites), ce qui représenterait environ la moitié de toute la flore et la faune existantes. Mais la crise de la biodiversité à laquelle pourrait être confrontée l'Algérie est autrement plus grave. 60% des plantes et des animaux sont menacés par les activités humaines et les changements dans l'habitat naturel.

“La pêche illégale et le surpâturage sont les plus grandes menaces posées à la biodiversité en Algérie ainsi que les incendies de forêts”, en 2010, 30 000 hectares ont été détruits. Le déversement dans la mer de rejets industriels non traités fait le reste dans les zones côtières. Sur les 107 espèces de mammifères différents, 47 d'entre elles sont menacées. Des tentatives de préservation sont parfois entreprises, comme pour le cerf de Barbarie dans l'Akfadou (Kabylie). 1000 plantes sont en voie de disparition dont des espèces endémiques en Afrique du Nord.

Maintenir les différents habitats (régions côtières, forêts, déserts...) est la clé de voute de la biodiversité de l'Algérie, estime Nadia Chenouf, directrice du Centre national de développement des ressources biologiques (CNDRB). “Chacun d'eux est unique dans sa manière et les dangers auxquels il est confronté”, ajoute-elle. L'Algérie a signé plusieurs traités internationaux pour la protection de la biodiversité, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, en 1982. Mais sur le terrain les choses ne bougent pas suffisamment.

Dans une communication présentée par Dr Geraldine Chatelard et Marie Curie Fellow, de l'Institut universitaire européen de Florence à la Conférence sur les Études sahariennes à East Anglia University, Norwich (Royaume-Uni), les auteurs citent le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour affirmer que la diversité biologique des parcs nationaux du Tassili n'Ajjer et de l'Ahaggar et les moyens d'existence sociale et économique des communautés autochtones locales sont menacés par les activités liées à l'homme: le surpâturage, l'agriculture inappropriée, la chasse, la pollution, des dommages à des sites et objets archéologiques, un développement anormal du tourisme et une gestion inadéquate des parcs.

Un projet financé par le Pnud en étroite collaboration avec l'Unesco se fixait comme objectif d'aider à “protéger la diversité biologique d'importance mondiale de la région sans compromettre les besoins et les modes de vie traditionnels de la communauté”. La partie programmatique du plan du Pnud s'articule sur la protection de la biodiversité et une forte composante socioéconomique visant “à améliorer le revenu des populations locales à travers des activités qui peuvent également être maintenues en dehors du contexte du tourisme, telles que des ateliers d'artisanat pour les femmes, la fabrication du fromage, la transmission et le développement des traditions musicales... » Le budget du projet du Pnud pour ses deux premières phases est de plus de 2,3 millions de dollars. L'argent ira entièrement au ministère de la Culture, le partenaire d'exécution qui devait réaffecter les fonds à des organisations publiques, des acteurs privés et de la société civile dans les wilayas de Tamanrasset et Illizi.

Les communicants à cette Conférence relatent les péripéties qui ont conduit à l'échec de cette opération. Pour eux, la décision d'affecter un tel budget important à un ministère a induit des tensions avec les autres ministères qui se sentent écartés de la gestion de la manne financière alors qu'ils sont impliqués dans le plan, en particulier le ministère du Tourisme et le ministère de l'Environnement. “Le ministre de l'Environnement a trouvé un moyen efficace d'assurer sa propre participation et de capturer une partie des fonds alloués”. Pour cela, Cherif Rahmani, a créé la Fondation Déserts du monde, avec le statut d'une organisation non gouvernementale qui s'est imposée comme un important partenaire de la société civile à tous les niveaux de consultation et de mise en œuvre du plan du Pnud, ajoutent les conférenciers.

Dans plusieurs pays du tiers monde, ce procédé de “fabrication spontanée d'ONG” est courant pour recueillir des fonds internationaux qui ne sont pas destinés à être reçus par les institutions publiques et pour la “fourniture” d'un partenaire de la société civile bien organisé. C'est le moyen de bloquer la participation de la société civile autonome. En tout cas, au moment de la phase de consultation pour le projet de conservation, le représentant résident du Pnud a insisté pour qu'il y ait plus de participation de la société civile dans le projet, ce qui lui a valu d'être déclaré persona non grata par le gouvernement algérien. Son successeur a été chargé de rester dans les limites du protocole diplomatique, ajoutent les communicants.

Résultat, l'Unesco a pris ses distances et s'est orientée à développer des projets de petites tailles (pas plus que 10 000 \$ US) dans les pays voisins comme le Niger ou en Mauritanie, où, selon toute vraisemblance, il existe des possibilités de collaboration directe avec les partenaires locaux, c'est-à-dire de terrain.

Question : En repoussant l'aide internationale, avons-nous les moyens financiers et l'expertise nécessaires pour préserver et sauver ce qui peut l'être de notre patrimoine ? Rien n'est moins sûr.

